

Ministry of Education

Special Education Policy
and Programs Branch
18th Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Direction des politiques et des programmes
de l'éducation de l'enfance en difficulté
18^e étage, édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto ON M7A 1L2

**NOTE DE SERVICE**

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Surintendantes et surintendants de l'éducation de
l'enfance en difficulté

EXPÉDITEUR : Barry Finlay, directeur
Direction des politiques et des programmes de l'éducation
de l'enfance en difficulté

DATE : Le 30 avril 2014

OBJET : **Exigences de formation en analyse comportementale
appliquée (ACA) pour le soutien aux élèves atteints de
troubles du spectre autistique (TSA)**

En décembre 2013, le Bureau du vérificateur général de l'Ontario (BVGO) a publié son Rapport annuel. La vérification a notamment porté sur les services et soutiens aux enfants autistes offerts par l'entremise du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ).

Dans son rapport, le BVGO a recommandé au ministère de l'Éducation de définir des exigences de formation pour aider le personnel éducatif à mettre en application les principes de l'analyse comportementale appliquée (ACA) en classe pour appuyer les élèves atteints de troubles du spectre autistique (TSA).

De nombreuses recherches démontrent que les méthodes d'ACA favorisent la réussite de tous les élèves, y compris les élèves atteints de TSA, tant au palier élémentaire qu'au palier secondaire. L'ACA utilise des méthodes fondées sur des principes scientifiques de l'apprentissage et du comportement pour établir des répertoires utiles de comportements et réduire ceux qui posent un problème. La note Politique/Programmes n° 140, *Incorporation des méthodes d'analyse comportementale appliquée (ACA) dans les programmes des élèves atteints de troubles du spectre autistique (TSA)*, a été publiée en 2007. Conformément à cette note, les conseils scolaires doivent utiliser les méthodes d'ACA avec les élèves atteints de TSA, au besoin, en respectant les plans d'enseignement individualisés et les plans de transition des élèves.

En réponse, le Ministère a dressé une liste des exigences qui peuvent être comprises dans les possibilités de formation offertes par les conseils scolaires au personnel éducatif qui travaille ou pourrait travailler auprès d'élèves atteints de TSA. Tous les spécialistes de l'ACA des conseils scolaires ont eu l'occasion de contribuer à l'élaboration des exigences de formation par le biais de chaque communauté d'apprentissage régionale des spécialistes de l'ACA. Le Ministère a communiqué la liste au cours de la Journée d'apprentissage professionnel portant sur l'expertise en ACA de cette année.

Les possibilités formelles et informelles de formation et d'encadrement sur l'ACA doivent être pratiques, être axées sur le perfectionnement des compétences du personnel éducatif en classe à l'égard de l'application et de l'individualisation de l'ACA et porter sur les points suivants :

- Comportement
- Fonctions du comportement
- Évaluations et collecte de données en vue d'orienter les méthodes d'enseignement fondées sur l'ACA
- Élaboration, mise en œuvre et suivi de plans d'enseignement individualisés et de plans de transition efficaces qui intègrent les méthodes d'ACA dans divers contextes pédagogiques
- Principes de l'ACA, particulièrement les méthodes pédagogiques d'ACA permettant d'aider les élèves atteints de TSA et les autres élèves pouvant en bénéficier.

Le Ministère collaborera avec les conseils scolaires pour veiller à ce que les principes clés de l'enseignement axé sur l'ACA soient inclus dans les possibilités de formation offertes à tous les conseils scolaires. Cet été, le Ministère poursuivra son partenariat avec le Geneva Centre for Autism en vue d'offrir des stages d'été annuels. De plus, à partir de septembre 2014, le Geneva Centre offrira le cours menant à un certificat en ACA pour le personnel éducatif par le biais de modules d'apprentissage en ligne qui mettront l'accent sur la formation complète en ACA, y compris des stratégies comportementales fondées sur des données probantes qui peuvent être intégrées en classe pour favoriser la réussite et le bien-être des élèves.

Le Ministère attribuera des places aux conseils pour la participation aux modules d'apprentissage en ligne du cours menant à un certificat en ACA pour le personnel éducatif. Ce cours complète les ateliers en ligne qui sont déjà offerts gratuitement sur le site Web du Geneva Centre. Les conseils scolaires peuvent aussi choisir d'utiliser leurs fonds annuels destinés à la formation en ACA pour appuyer ces possibilités d'apprentissage.

Les conseils scolaires devront faire le suivi de la disponibilité et de la participation du personnel éducatif aux possibilités de formation en ACA qu'ils offrent. Le Ministère commencera à surveiller la mise en œuvre provinciale des exigences de formation dans le cadre du Sondage annuel 2014-2015 de la note Politique/Programmes (NPP) 140.

Nous vous remercions à l'avance de bien vouloir mettre ces exigences de formation à la disposition de vos employés.

Cordialement,

Barry Finlay